



# [FENÊTRES sur cours 12]

## Sommaire

- p2: Vous avez besoin du SNUipp-FSU
- p3: Le SNUipp-FSU a besoin de vous
- p3: Le SNUipp-FSU comment ça marche ?
- p4: Une prochaine réforme aux mains du privé
- p4: Bientôt une loi travail XXL dans la fonction publique

## Le SNUipp-FSU12 souhaite une bonne année à tout-es ses syndiqué-es !



SNUipp-FSU12  
Les Corniches de Bourran  
8 rue de Vienne  
12000 RODEZ

Tél : 05.65.78.13.41  
Mèl : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)  
Site : <http://12.snuipp.fr>



**SNUipp-FSU 12**

numéro 99  
Supplément 1  
Janvier 2018 - 0,50 €  
ISSN 1165 - 3116



Les vœux compassionnels du président des riches n'effacent pas les tourments de l'année qui vient de s'écouler. Les formules macronniennes, déjà utilisées dans son discours devant le MEDEF en 2015, ne trompent personne et chacun-e d'entre nous sait que la grande cohésion nationale sera celle des pauvres d'un côté et des riches de l'autre. La cohésion ce n'est pas le partage, la cohésion ce n'est pas le collectif...

Ce gouvernement poursuivra sa politique libérale, le Service Public et l'Ecole ne seront pas épargnés en 2018...

Le SNUipp et la FSU ont été de toutes les actions et débats nécessaires particulièrement pour défendre l'intérêt général et les agents de la Fonction publique en 2017 et nous ferons de même en 2018.

Car de notre capacité à faire face aux défis de la planète, à faire vivre la paix et les libertés, à rendre possible les rêves de millions d'enfants, de jeunes, de citoyen-es, retraités et actifs, à convaincre que des alternatives au libéralisme effréné et destructeur sont possibles, à mettre le projet de société au cœur des enjeux à la place de l'argent... dépend l'avenir que nous voulons : plus juste, plus solidaire, plus égalitaire et plus fraternel aussi.

Le syndicalisme a la lourde tâche de transformer les doutes, les inquiétudes en autant de raisons d'espérer un monde meilleur et en nouvelles conquêtes sociales.

Meilleurs vœux pour une année 2018 heureuse et engagée au quotidien !

Valérie Tavernier

## Vous avez besoin du SNUipp-FSU

Quel est le rôle exact des élu-es du personnel, des syndicats ? La loi impose, pour toute décision concernant les personnels de la fonction publique, de recueillir l'avis des organisations syndicales.

Ainsi, les délégué-es du personnel s'assurent que les règles soient respectées et que tout-es les collègues soient traité-es équitablement. Le SNUipp-FSU publie les résultats de façon à assurer la transparence des décisions administratives. Toutefois, en dernier ressort, c'est l'Inspecteur d'Académie, le Recteur ou le Ministre qui tranchent : L'instance est consultative.

C'est pourquoi l'une des tâches que s'est assignée le SNUipp-FSU est de faire évoluer les droits des personnels.

Les délégué-es du personnel pèsent aussi dans les débats concernant l'élaboration des textes réglementaires. Lorsque c'est nécessaire, ils /elles organisent la mobilisation et l'action des personnels, pour faire évoluer favorablement leurs droits et les rendre plus justes.

### Rôle des délégué-es du personnel du SNUipp-FSU aux CAP

Durant toute l'année, les délégué-es du personnel interviennent auprès de l'administration pour obtenir le meilleur règlement possible des problèmes rencontrés par les personnels durant leur carrière. Pour chaque opération administrative, ils/elles rappellent les revendications de la profession, interviennent pour faire évoluer les règles, agissent pour garantir la transparence et l'équité.

Ensuite, ils /elles vous informent de leurs interventions et des décisions prises par l'administration. Avec le site Internet [12.snuipp.fr](http://12.snuipp.fr), les sites spéciaux (e-mouvement, e-permutations, e-promotions), les permanences téléphoniques, le SNUipp-Infos et autres mails aux écoles, ils/elles assurent une communication rapide des résultats des différentes opérations administratives à toute la profession, permettant ainsi à chacun de vérifier sa situation et de rendre possibles les corrections nécessaires (barème, ancienneté, vœux pour le mouvement...).

Pour faciliter nos interventions, ne manquez pas de nous envoyer le double de vos documents et de les renseigner le plus précisément possible sur votre situation.

Pour répondre à vos questions et à celles de vos collègues, n'hésitez pas à solliciter notre passage dans votre école.

### Rôle des délégué-es du personnel de la FSU aux CT et au CDEN

Dès que les documents sont portés à leur connaissance, les représentant-es de la FSU informent les écoles des projets ou des décisions de l'administration et organisent l'action si nécessaire. Leurs interventions s'appuient sur les dossiers fournis par les écoles, leurs actions, pour obtenir d'autres choix de la part de l'administration et d'autres moyens de la part du ministère. Ils permettent à de nombreuses délégations d'écoles d'être reçues et de présenter elles-mêmes leur dossier.

Faites-nous part de vos propositions, de vos revendications, de vos actions pour améliorer la situation de votre école.

### Pas que les instances...

Le SNUipp-FSU est également présent au quotidien pour :

- se déplacer dans les écoles ;
- répondre à l'ensemble de vos sollicitations par mail et téléphone
- préparer des outils syndicaux : journal, lettres d'infos, dossiers thématiques, réunions,...
- défendre et promouvoir les droits des personnels et de l'école publique
- vous aider à rédiger certains courriers et assurer le suivi de vos dossiers, notamment auprès de l'administration.
- se rendre disponibles pour vous accompagner auprès de l'administration (IEN ou DSDEN) ....

## Le calendrier des instances

- Mercredi 24 janvier : Groupe de travail préparation CTSD carte scolaire
- Mardi 30 janvier : CTSD carte scolaire
- Jeudi 1er février : CAPD Liste d'Aptitude directeurs d'école + Permutations informatisées
- Lundi 5 février : CDEN carte scolaire
- Jeudi 8 février : CDEN repli si absence quorum au précédent
- Jeudi 15 février : CAPD avancement classe exceptionnelle
- Mercredi 21 mars : Sous réserve CAPD Liste d'Aptitude aux fonctions de PE, avancement à la HC, départs en formation CAPPEI, congés de formation
- Mardi 15 mai : CAPD mouvement phase principale
- Mardi 19 juin : Groupe de Travail mouvement phases complémentaires (résultats phase informatisée et proposition des postes phase manuelle)
- Mardi 3 juillet : CAPD mouvement phase complémentaire

## Les instances pour les nuls

### La CAPD : quèsaco ?

La Commission Administrative Paritaire est une commission administrative officielle qui est consultée sur toutes les questions qui concernent la carrière des enseignant-es (mouvement, promotions, formations). Elle est présidée par le DASEN C'est une commission paritaire. C'est à dire que siègent autant de représentant-es de l'administration que de représentant-es des personnels. Il y a 5 ou 6 CAPD par an, auxquelles s'ajoutent des GT (Groupes de Travail) pour préparer une CAPD en amont ou élaborer des règles communes sur un sujet précis.

Pour la CAPD de l'Aveyron, le SNUipp-FSU est majoritaire puisque nous avons 3 représentant-es sur 5. Ces représentant-es ont été élu-es grâce à vos voix lors des dernières élections professionnelles.

### Le CTSD : quèsaco ?

Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) est une instance qui traite de la carte scolaire, de l'organisation des services, du remplacement, de la semaine scolaire, des orientations à définir en particulier en matière de formation initiale et continue... Il y a 2 CTSD par an : septembre et janvier.

Les représentant-es du personnel sont désigné-es par les organisations syndicales à partir de la représentativité acquise aux élections professionnelles. Ce sont des représentant-es FSU qui siègent. Pour le CTSD de l'Aveyron, la FSU est majoritaire puisque nous avons 5 représentant-es sur 10.

### Le CDEN : quèsaco ?

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) regroupe les élu-es du personnel, l'administration, les élu-es locaux et les usagers.

Il est présidé par le Préfet. Le CDEN émet un avis sur la carte scolaire du département (écoles, collèges), le règlement départemental des écoles, les rythmes scolaires, le ramassage, la sécurité...

Il y a 2 CDEN par an : septembre et janvier/février.

Les représentant-es du personnel sont désigné-es par les organisations syndicales à partir de la représentativité acquise aux élections professionnelles. Ce sont des représentant-es FSU qui siègent.

## Le SNUipp-FSU a besoin de vous

Si vous avez besoin du SNUipp-FSU et de ses représentant-es pour vous informer, vous accompagner dans tous les moments de votre vie professionnelle, en retour, un syndicat n'est rien sans ses sympathisant-es et surtout ses syndiqué-es, le nombre faisant sa force...

### Pour continuer à vous défendre et à vous accompagner

Le SNUipp-FSU ne vit que grâce à vos **cotisations**. Il ne reçoit aucune autre subvention. Pour pouvoir continuer à informer et à défendre l'ensemble des personnels, tant individuellement que collectivement, nous avons besoin de syndiqué-es. Parlez du Snuipp-FSU autour de vous : plus nous serons nombreux-euses, plus nous serons fort-es !

### Pour participer à la vie du syndicat

En tant que syndiqué-e, vous pouvez participer aux **conseils syndicaux**. Ces réunions permettent de donner votre avis et de décider sur différents sujets concernant le syndicat en particulier et les sujets de société en général. **Les préoccupations du SNUipp-FSU sont les vôtres** : celles que vous exposerez, celles auxquelles vous apporterez votre contribution pour que nous défendions et fassions évoluer le métier et l'école tous ensemble.

### Pour s'appuyer sur votre vécu

N'hésitez pas à nous faire remonter toute situation qui vous paraît importante sur la vie de l'école, les relations avec l'administration... Toutes ces remontées nous permettront d'être au plus près de vos préoccupations.

### Pour gagner les élections professionnelles

Les élections professionnelles se dérouleront en **décembre 2018**. Le SNUipp et la FSU ont besoin de votre vote pour mener au quotidien les actions nécessaires pour l'amélioration des conditions de travail mais aussi demander plus d'équité et de transparence et conforter sa première place en tant que syndicat majoritaire dans le département. Aidez-nous à faire voter SNUipp-FSU aux prochaines élections ! Les résultats aux élections professionnelles déterminent notre représentativité dans les instances ainsi que les moyens alloués pour fonctionner.

## Syndicat et démocratie : Le SNUipp-FSU, comment ça marche ?

Le SNUipp est né en 1992 pour répondre au projet de construire un syndicat proche de la profession et plus démocratique, un syndicat de lutte et de transformation sociale, unitaire et démocratique.

### Quels sont ses buts ?

La particularité du SNUipp est d'avoir construit, dès sa création, un véritable projet de transformation de l'école pour permettre la réussite de tous les élèves : promouvoir l'école publique laïque, améliorer les conditions d'enseignement, des moyens, des méthodes, des programmes et, de façon générale, œuvrer à la construction d'une société plus tolérante, plus juste, plus solidaire et plus pacifique.

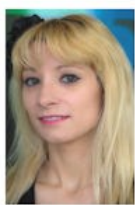
### Au cœur du maillage territoriale, la section départementale



Valérie Tavernier  
Co-secrétaire  
Départementale  
Titulaire  
remplaçante



Antoine Cantais  
Co-secrétaire  
Départemental  
Directeur  
Ecole de Villeneuve



Virginie  
Strazzaboschi  
Adjointe  
Ecole Camjac



Stéphanie Massol  
Adjointe  
Saint Cyprien



Julie  
Bernat-Sandragné  
Titulaire  
remplaçante



Elsa Thausies  
Anglars Saint Félix  
Adjointe

L'organisation de base de la vie syndicale est la section départementale. La section départementale est dotée d'une large autonomie quant à sa vie interne, son action, et son fonctionnement. Elle est animée et dirigée par un conseil syndical départemental élu pour trois ans au cours du congrès départemental. Celui-ci assume la direction politique de la section. Ce conseil syndical départemental élit un bureau chargé de l'exécution des décisions.

### Les instances nationales

Le congrès national se tient tous les trois ans : c'est l'instance souveraine du syndicat. C'est au cours du congrès que sont définis les orientations et les mandats qui détermineront la politique syndicale, orientations et mandats préparés dans les mois qui précèdent par les congrès départementaux. Le dernier congrès national a eu lieu à Rodez en juin 2016. Le congrès élit un secrétariat général et procède au renouvellement des quarante membres de l'équipe nationale.

Entre deux congrès, c'est le conseil national qui met en œuvre les mandats votés. Composé des représentant-es des sections départementales à raison d'un par département, du secrétariat national et de l'équipe des secteurs, il constitue la direction politique du syndicat. Il se réunit 5 fois dans l'année, fait exécuter les décisions du congrès, définit les mandats entre deux congrès.

### Comment est pris en compte le pluralisme ? Les tendances

Le but est que la parole de chacun soit

prise en compte dans la décision finale. Le principe de la représentation pluraliste s'applique donc à l'ensemble des instances de l'organisation syndicale.

La diversité d'orientation se traduit en tendances, un terme qui désigne les différents courants de pensée. La tendance majoritaire est Unité et Action (U&A), suivie d'École émancipée (EE) et de trois autres tendances. Le nombre de représentant-es des différentes tendances au sein des instances nationales ou départementales est déterminé par les consultations internes.

### La synthèse, pas le vote majoritaire

Qu'il s'agisse des conseils nationaux, des congrès ou des conseils syndicaux, la plupart des décisions ne sont pas prises suivant un vote à la majorité mais dans le souci constant d'obtenir une position de synthèse. Il ne s'agit pas de parvenir à un compromis au plus petit dénominateur commun, mais d'élaborer collectivement une position et une formulation qui puissent avoir l'accord du plus grand nombre.

### Comment le syndicat est-il financé ?

Les sections départementales tirent leurs ressources des seules cotisations, qui servent donc à faire fonctionner la section départementale sachant qu'une part de chaque cotisation perçue est reversée au siège national pour assurer son fonctionnement.

Le SNUipp bénéficie également d'un volume de décharge syndicale proportionnel à sa représentativité, déterminée à chaque élection professionnelle.

## Action publique 2022

# Une prochaine réforme aux mains du privé

Le gouvernement va engager une réflexion sur la réforme de l'action publique afin d'en réduire la dépense. Cette réforme de l'État pourrait bien n'être que ce qu'elle est souvent : une justification d'une austérité par la mise en avant de chiffres « chocs » comme le fameux « 57 % du PIB de dépenses publiques », répété à l'envi. Réflexion menée essentiellement avec des acteurs... privés...

Pendant trois mois, les citoyens sont appelés à s'exprimer sur l'avenir des services publics sur une plateforme de consultation en ligne tandis que des débats se tiennent en région avec des membres du gouvernement, des élus locaux, des chefs d'entreprise, des associatifs ou encore des agents publics. L'idée d'impliquer les usagers et les agents à la base pour penser l'évolution des services dont la collectivité a besoin est à première vue séduisante. Toutefois, le ministre précise que ces travaux sont menés « au sein du programme « Action Publique 2022 » lancé le 13 octobre dernier par le premier ministre ». Sa composition est une illustration du macronisme : un comité dominé par des représentants du privé en position de dicter à l'État ce qu'il doit faire, au mieux de leurs intérêts, chargé d'édicter une série de mesures sur la transformation des services publics où sont exclus l'essentiel des parties prenantes, de donner congé à la société civile. Aucun responsable de services publics et de la santé n'a été invité à y participer, pas plus que les syndicats ou les usagers. Aucune association n'a été conviée.

Dans sa présentation, le gouvernement se veut très rassurant. Il

s'agit « d'améliorer la qualité des services publics », « d'offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé » et de mettre l'État à l'heure de la numérisation. L'objectif prioritaire affiché est la baisse des dépenses publiques et les moyens d'y parvenir sont clairement énoncés : « revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics que sont l'Etat, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale. »

C'est bien le début du démantèlement d'un modèle des services publics qui est mis en perspective. Une remise en cause profonde de notre modèle social. Le comité Action publique 2022 « sera chargé de produire un rapport identifiant des réformes structurelles et des économies significatives et durables sur l'ensemble du champ des administrations publiques. À cette fin, ce comité s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions ». Sans s'en cacher, l'État prépare donc bien son désengagement.

## Bientôt une « loi travail XXL » dans la fonction publique... ?

Septembre 2015, Emmanuel Macron (alors ministre) avait déclaré que le statut des fonctionnaires n'était « plus adapté au monde tel qu'il va » et « surtout plus justifiable ». Flexibilité et baisse des coûts sont les maîtres mots de la politique de Macron. Il n'y a aucune raison que la déclinaison de la loi Travail XXL ne touche pas bientôt la FP, sous le prétexte « d'équité de traitement ».

Sous couvert du temps de travail annuel de référence pour la FP, à 1 607h annuelles comme dans le privé, **les décrets statutaires particuliers pourraient faire disparaître bon nombre de références horaires hebdomadaires** et laisser bien plus de latitude au service d'affectation pour définir les missions. **Même chose pour les obligations de service des agents** et la rémunération des heures complémentaires, en fonction des contraintes locales, de manière analogue à un accord d'entreprise, en laissant simplement des maxima hebdomadaires légaux. Dans le premier degré, cela pourrait se traduire par des tâches imposées aux enseignant-es en fonction du projet éducatif local.

Dans l'Éducation Nationale, bon nombre de rapports récents poussent à développer « l'autonomie » des EPLE, en allant jusqu'au recrutement des enseignant-es par le/la chef d'établissement, avec des modèles analogues à celui de la Fonction Publique Territoriale : la réussite au concours de recrutement vaut pour inscription sur une liste de qualification pour un temps limité, mais on trouve son poste tout-e seul-e pour mieux correspondre au profil recherché localement. Autres effets secondaires gênants à relever : ce modèle développe le recrutement par copinage et induit la disparition de mutation. Muter équivaut quasiment à un nouveau recrutement, puisqu'il faut être accepté-e sur le poste convoité.

**Licenciement et reclassement**

« Nous introduirons plus de souplesse dans la gestion des carrières avec des rémunérations plus individualisées et la promotion des mobilités. »

Expérimenter pour mieux déréglementer : nouveau credo du Ministre de l'Éducation Nationale

La facilitation des licenciements opérée par les ordonnances peut également trouver sa transposition dans le cas de la FP : si un agent-e refuse des obligations de service locales, le statut peut prévoir une obligation de « muter ». . Votre emploi saute ou bien vous n'acceptez pas vos obligations de service locales ? Qu'à cela ne tienne, dans un système où il n'y aurait plus de mouvement de mutation organisé, en raison de « l'autonomie » de structures locales, l'État met gracieusement à votre disposition un site internet de « bourse aux emplois » de la FP, et vous n'avez plus qu'à choisir où vous irez postuler pour votre prochain emploi, ou bien à partir travailler dans le privé...

### La réduction de la dépense publique en point de mire

Le Ministre de l'Éducation Nationale sait pertinemment que l'innovation et l'expérimentation sont deux valeurs fortement connotées. Mais personne n'est dupe du fait qu'elles servent d'abord et avant tout la réduction de la dépense publique. **Le corollaire de cette politique est la mise en concurrence des établissements** qui déstabilise les établissements et met également les personnels en souffrance. Si le besoin des élèves est effectivement la préoccupation du Ministre de l'Éducation Nationale et du gouvernement, il ne peut se faire par une campagne de communication reposant sur une vision fautive et fantasmée de l'école : dictée quotidienne, chorale à tous les étages, abandon du téléphone portable.